

La **CFDT** a déjà pris l'initiative d'écrire au DRH France : Voir ci-dessous.



Florange le 12/07/2023

Lettre ouverte à la Direction d'ArcelorMittal en France.

Monsieur le Coordinateur des Ressources Humaines,

Le changement de politique générale annoncé par le groupe concernant les accords télétravail qui s'appliquent dans les sociétés en France bouleverse considérablement le quotidien des salariés concernés.

Pour la **CFDT**, cette décision unilatérale de l'employeur est inadmissible et met en évidence le manque de considération de notre Direction Générale envers les salariés et les organisations syndicales, que ce soit sur la forme comme sur le fond.

C'est un véritable recul social, pour un groupe qui prône le dialogue social et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Rien ne justifie une telle décision, aujourd'hui les accords fonctionnent et tout le monde s'y retrouve, employés comme employeur.

La **CFDT** émet de fortes réserves sur vos motivations, en effet « relations entre collègues, discussions et échanges, entraide etc.. » seraient meilleurs en étant 4 jours par semaine sur son lieu de travail au lieu de 3 ou 2 actuellement : Permettez-nous d'en douter ! Les services s'étaient adaptés à ces évolutions et personne ne s'en plaignait. Alors pourquoi ? Quelles sont les réelles raisons de cette décision ? Productivité ? Rentabilité ? Apparemment non, sinon vous l'auriez mentionné dans votre communication.

De plus, ces accords avaient un impact positif pour l'attractivité de notre entreprise, sans parler d'écologie et d'empreinte carbone car bon nombre de salariés privilégiaient le télétravail pour des raisons de temps et de coût du transport.

Concernant la mobilité durable, les trajets les moins polluants sont ceux que l'on ne fait pas et n'oublions pas non plus la diminution des risques d'accident ! Les salariés concernés sont très mécontents et le font savoir à tous les représentants **CFDT sur les sites.**

C'est pourquoi je vous demande par souci de respect hiérarchique, de faire suivre ce courrier à M. Mittal afin qu'il prenne conscience de l'impact qu'aura cette décision en France.

Merci

Jean-Marc VECRIN

Représentant Syndical National **CFDT**

N'hésitez pas à contacter vos représentants **CFDT** au 04-42-47-29-81 fo.cfdt@arcelormittal.com

CFDT Métallurgie Provence

